



Communiqué de presse

Toulouse, le 15 février 2019

Tous les acteurs concernés par l'avenir du Canal du Midi réunis

Les acteurs économiques et associatifs des territoires traversés par le Canal du Midi ont été invités à participer au Comité de Bien à Carcassonne, à l'Hôtel du Département de l'Aude. M. Étienne Guyot, préfet de la région Occitanie, Mme Dominique Salomon, vice-présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représentant Carole Delga, et M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France ont co-présidé ce 3^{ème} Comité de Bien du Canal du Midi.

La création d'une entente pour le Canal du Midi en décembre dernier, regroupant l'État, la Région Occitanie, VNF et les 4 Départements (Haute-Garonne, Tarn, Aude et Hérault) a permis la mise en place d'une gouvernance dédiée pour le Canal. L'organisation de ce Comité de Bien marque la volonté des membres de l'entente de co-construire un document stratégique pour le Canal avec les acteurs locaux.

En effet, cette journée d'échange a permis de poursuivre d'élaboration du plan de gestion du bien UNESCO Canal du Midi. Ce plan est un véritable projet de territoire et traduira une ambition collective pour l'avenir du Canal. Il sera une feuille de route commune et partagée par les acteurs afin de préserver et de mettre en valeur ce bien inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

L'après-midi a été consacré à un partage d'expérience avec d'autres biens inscrits sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO : Albi, le Pont du Gard, et les Climats du vignoble de Bourgogne.

La journée s'est poursuivie par un « *Open forum* » dont l'objectif était d'identifier les principaux axes de travail pour les thématiques du plan de gestion. 4 thématiques ont été traitées par les acteurs présents :

- paysages urbanisés
- tourisme
- autres usages économiques du canal (agriculture, transport...)
- appropriation du bien et son rayonnement.

Ce point d'étape du 15 février a permis d'enrichir et d'orienter la suite des travaux qui se poursuivront par des ateliers dans le courant de l'année. L'objectif est une validation du plan de gestion d'ici début 2020.

À propos du Canal du Midi :

Depuis 1996, le Canal du Midi fait partie des 8 biens inscrits au Patrimoine Mondial de l'UNESCO dans la Région Occitanie.

D'une longueur d'environ 360 km (système d'alimentation compris), son linéaire s'étend sur 4 départements (Tarn pour les rigoles d'alimentation, et Haute-Garonne, Aude et Hérault pour le canal lui-même), 92 communes et 16 EPCI.

Il attire environ 400 000 touristes fluviaux et un million de touristes piétons et cyclistes, principalement entre avril et octobre.

Le canal et les rigoles d'alimentation appartiennent au domaine public fluvial de l'État et sont gérés par Voies navigables de France (VNF), établissement public de l'État.

Contacts presse :

- Préfecture de région : communication@occitanie.gouv.fr
- Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée : service.presse@laregion.fr
- Voies navigables de France : Jacques Noisette / jacques.noisette@vnf.fr / 05 61 36 24 64